

**GR – Note d'information N°1 – Septembre 2024**

**PRECISIONS JUGEMENT GENERAL**

- Les documents qui font foi :
  - Code FIG 21-24
  - Lettre FFGym 24-25
  - Note d'Information FFGym 24-25
- Toute difficulté interdite est pénalisée de 0.50 pts par le juge DB.
- Pour être comptabilisés les GF et les ondes doivent être présentés dans leur définition. Pour rappel, point 3.3.3 du code FIG :  
Les pénalisations pour absence d'un élément fondamental de l'engin sont appliquées si un élément fondamental n'est pas du tout tenté ou non exécuté selon sa définition:
  - Long roulement avec de petits rebonds : valable avec une pénalisation en E. Petit roulement : non valable (non exécuté selon sa définition)
  - 4 spirales « ovales » du ruban : valable avec une pénalisation en E. 3 cercles du ruban : non valable (non exécuté selon sa définition)
- Point sur les fondamentaux demandés en ensemble avec engins mixtes. **Rappel du point 3.2.3.1. :** Les pénalisations pour absence d'un élément fondamental spécifique de l'engin sont appliquées **si au moins une gymnaste de l'ensemble n'a pas du tout tenté d'exécuter un élément technique fondamental spécifique de l'engin ou non exécuté selon sa définition.**  
Dans le code de pointage il est écrit : *Pénalisation de 0.30 pour chaque élément technique fondamental spécifique manquant / élément technique fondamental non exécuté simultanément ou en très rapide succession.*  
Exemple avec un ensemble 3 ballons et 2 rubans : Réalisation en simultané de spirales au ruban et de grand roulé au ballon : Dans le cas où une gymnaste ne présente pas le grand roulé au ballon, le GF « roulé » ne sera pas comptabilisé dans le total GF du ballon, par contre le GF « spirales » sera comptabilisé dans le total GF du ruban.
- Equilibre fouetté (#29) : dans le cas où le pied de la jambe libre touche le sol entre l'une des 3 formes, l'équilibre est invalide.
- Lors d'une DA réalisée sur une DB ou une onde, ce critère reste prioritaire. Dans le cas où ce dernier n'est pas valide, la DA sera invalide (même s'il existe des critères additionnels).
- La réalisation des CC en sous-groupe sans lien direct est possible autant de fois que l'on souhaite dans chaque enchaînement.

- Définition du changement dynamique : C'est un changement dans la vitesse et/ou l'intensité des gestes réalisés par la ou les gymnaste(s) pendant la réalisation de l'enchaînement. Ce changement doit être réalisé pour plus d'un geste au minimum (un accent « stop » ne suffit pas) Les changements dynamiques peuvent créer des contrastes de différentes manières, en harmonie avec la structure de la musique :
  - Contrastes dans le rythme ou l'intensité des mouvements apparaissant instantanément, d'une partie de l'exercice à l'autre.
  - Une augmentation ou une réduction progressive du rythme ou de l'intensité des mouvements, dans une partie de l'exercice.
  - Créer un contraste par des mouvements qui démontrent intentionnellement un tempo/une intensité opposés au tempo/à l'intensité générale. Par exemple, exécuter quelques mesures/phrases musicales extrêmement lentes ou extrêmement rapides.
- Précision du « timing » lors d'une CR où la gymnaste lance son engin à une autre et reçoit celui d'une 3<sup>ème</sup> gymnaste :
  - Pour la reprise de l'engin d'une partenaire immédiatement après l'élément de rotation : L'engin doit être en vol à partir d'un lancer **haut/long/large** pendant que la gymnaste exécute une rotation ; il ne peut pas être lancé après qu'elle ait terminé sa rotation. Si le lancer est trop tard, ou pas haut/long/large, la collaboration n'est pas valide.

### PRECISIONS JUGEMENT INDIVIDUEL FEDERAL ET REGIONAL

- La combinaison autorisée peut être réalisée avec 2 difficultés à 0.20 pts, par conséquent la combinaison peut valoir 0.40 pts. Se référer au CODE FIG pour la réalisation de la combinaison.
- Les difficultés d'équilibre à 0.30 pts réalisées sur pied plat sont interdites.
- Les DC de rotation dont la base est à 0.10 ou 0.20, il n'y a aucune limitation en termes de nombre de rotation sauf pour la difficulté 24 du CODE FIG, 2 rotations autorisées pour la base à 0.10 pts et 1 rotation autorisée pour la base à 0.20 pts
- La définition de la « R aménagée » en Régional est identique à celle des fédérales sauf que seule la famille des rotations verticales est autorisée.
- Il est possible de répéter une DC à 0.10 pts pour valider une DA. Attention en DB, le juge valide les difficultés répétées par ordre chronologique.

- Pour la R aménagée, les critères au lancer et/ou au rattraper seront pris en compte dans la valeur du risque. Pour la valider, il suffit de réaliser une seule rotation sous le vol de l'engin.

## **PRECISIONS JUGEMENT ENSEMBLE FILIERE FEDERALE**

### TOUS LES ENSEMBLES et DUOS

- Lors d'une CC avec engin mixte, les actions peuvent être réalisées en mixant les deux engins, cependant la technique des 3 actions doit être la même, quelque soit la nature de l'engin...
- Attention bien se référer au CODE FIG concernant la règle de réalisation et de présence des groupes corporels pour les difficultés corporelles isolées et/ou en combinaison.

### ENSEMBLE TFB

- Une onde en difficulté peut être réalisée et comptabilisée ou non dans le nombre de difficultés requis.
  - Difficulté Echange :
    - Un échange de base (lancer avec une vraie parabole) vaut 0.20 pts ;
    - Valorisation de l'échange de base pour une distance de 8 m : 0.20 pts ;
    - Valorisation de l'échange de base pour un lancer large (+ de 8 m et une hauteur de 2 fois la taille de la gymnaste) : 0.40 pts
- Exemple : un échange avec un lancer large a une valeur de 0.60 pts.

### ENSEMBLE TFC

- TFC : les règles des ensembles s'appliquent même en cas de partie en duo (par exemple pour les CC, 3 actions sont nécessaires)
  - TFC : Il n'y a pas de minimum de type de collaboration à présenter, ni dans chaque partie, ni dans la globalité de l'enchaînement. En DA, la pénalité pour type de collaboration manquant ne s'applique pas.
  - TFC : Les engins de remplacement n'étant pas autorisés, les entraîneurs peuvent lancer un engin de remplacement à une gymnaste uniquement si :
    - L'engin est inutilisable (nœud dans le ruban, engin qui se casse,...)
    - L'engin est irrécupérable (si il sort de la zone de compétition)
- Il n'y a pas de nombre limité pour redonner l'engin. Cela pourra se faire à chaque fois que nécessaire.

- TFC : L'onde doit être réalisée par toutes les gymnastes (exemple : 1 onde dans la partie 1 et 2 ou 1 onde dans la partie 3) ;
  - TFC : Une onde en difficulté peut être réalisée mais non comptabilisée dans le nombre de difficultés requis.
  - Difficulté Echange :
    - Un échange de base (lancer avec une vraie parabole) vaut 0.20 pts ;
    - Valorisation de l'échange de base pour une distance de 8 m : 0.20 pts ;
    - Valorisation de l'échange de base pour un lancer large (+ de 8 m et une hauteur de 2 fois la taille de la gymnaste) : 0.40 pts
- Exemple : un échange avec un lancer large a une valeur de 0.60 pts.

### DUOS

- Le type de collaboration  $C \nearrow / c \Downarrow$  est limité au nombre de 3 (que ce soit en isolé ou en combinaison). Elles doivent être réalisées avec une technique de lancer et ou rattraper différente, pas nécessairement dans des sens différents ;
- Deux C double flèche isolées obligatoires, un max de 3 C double flèche autorisés sur l'ensemble de l'exercice, donc une seule combinaison de collaboration autorisée.
- $c \Downarrow$  est validée si chaque gymnaste lance un engin ;
- CC : 2 actions sont requises pour valider une CC ;
- Le critère passage par-dessous est valable si une seule gymnaste tient l'engin ;
- Passage possible sous le vol d'un boomerang
- CR avec la rotation sous engin en mouvement : rotation sous les spirales d'un ruban OK
- Passage par-dessus un segment : se référer au code FIG
- Fondamental engin mixte : les fondamentaux spécifiques doivent être présentés au même moment ou rapide succession (attention pas sur un R)